

## Article 27 - Relation avec d'autres dispositions du droit communautaire

**Le présent règlement n'affecte pas l'application des dispositions de droit communautaire qui, dans des matières particulières, règlent les conflits de lois en matière d'obligations non contractuelles.**

Imprimé depuis Lynxlex.com

---

**URL source:**<https://www.lynxlex.com/fr/text/rome-ii-r%C3%A8gl-8642007/article-27-relation-avec-dautres-dispositions-du-droit-communautaire/699#comment-0>